

CAHIER REGLEMENTAIRE – ANNEXE 1 VOCABULAIRE

VOCABULAIRE

ACROTERE n. m.

Dans l'architecture moderne, on appelle mur acrotère, en abrégé acrotère, un muret situé en bordure de toitures-terrasses pour permettre le relevé d'étanchéité.

ALLEGE n. f

L'allège désigne, sur un bâtiment, la partie du mur située entre le plancher et l'appui de fenêtre.

ARASER v.

Créer une arase (face supérieure d'un mur) horizontale. Par extension éliminer tout ce qui dépasse une hauteur limite.

ARASEMENT / ECRETEMENT n. m.

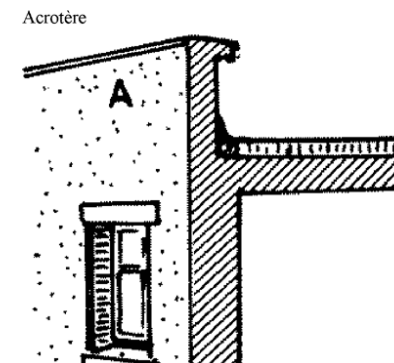
Action d'araser et son résultat.

BRECHE FERRUGINEUSE n. f

Les brèches sont, avec les poudingues et les tillites une des trois sortes de roches qui forment la famille des conglomérats. Les conglomérats sont des roches issues de la dégradation mécanique d'autres roches, généralement sédimentaires, parfois volcaniques, et sont constituées de fragments unis par un ciment naturel. Les brèches contiennent des éléments anguleux. Si le ciment de conglomérat est ferrugineux, on parle de brèche ferrugineuse.

BITUME adj.

Qui est enduit ou enrobé de bitume



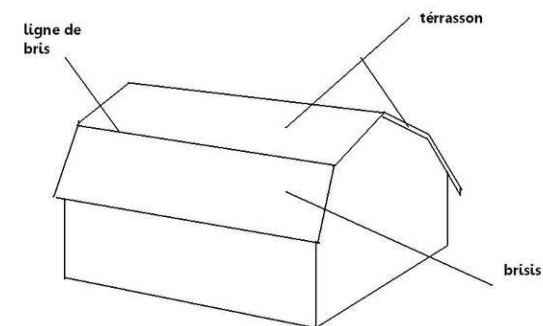
CAHIER REGLEMENTAIRE – ANNEXE 1 VOCABULAIRE

BRISE-VENT

Clôture, abri, plantation destinée à garantir arbres et plantes de l'action du vent

BRISIS n. m.

Partie inférieure d'un versant de comble brisé à la Mansart (sous la ligne de bris)



CALEPINAGE n.m.

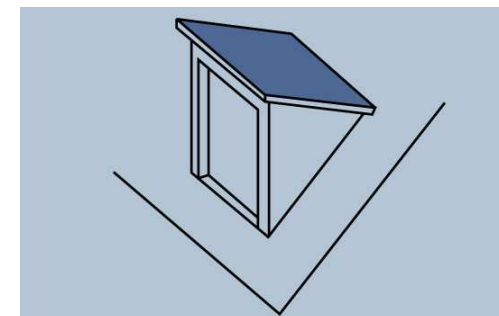
Dessin de joints de pierre ou de brique sur une façade, découpage en panneaux d'un enduit de parement, de répartition des éléments de pavement de sol etc..

CHASSIS DE TOIT n. m.

Le châssis de toit est un châssis vitré ayant la même pente que le toit dans lequel il est fixé.

CHIEN-ASSIS n. m.

Un chien-assis est à l'origine une lucarne de petite dimension propre aux toits à faible pente, couverte par un rampant unique en pente inverse de celle du toit, destinée à assurer principalement une fonction de ventilation. Le chien assis est l'équivalent d'une *lucarne retroussée* ou « demoiselle ». Il ne doit pas être confondu avec la lucarne rampante comportant un rampant unique de pente plus faible mais de même sens que celle du toit principal. Le terme "chien-assis" est maintenant communément employé pour désigner une lucarne à baie carrée et présentant une toiture à deux pentes et faîtière horizontale.



COURONNEMENT (D'UN MUR) n. m.

La partie qui termine le haut d'un mur. Exemple : un chaperon sur l'arase.

CAHIER REGLEMENTAIRE – ANNEXE 1 VOCABULAIRE

EGRESER v., PIERRE EGRESEE

Polir avec de la poudre de grès ou un minéral du même genre.

ENCADREMENT n. m.

En architecture, une moulure (en pierre, plâtre, mortier, bois ...) encadrant une ouverture (porte ou fenêtre).

ENROBE n.m.

Un enrobé (ou enrobé bitumineux) est un mélange de graviers, sable et de liant hydrocarboné (appelé couramment goudron ou bitume) appliqué en une ou plusieurs couches pour constituer la chaussée des routes.

FAÇADE n. f / PIGNON n. m

Chacune des faces verticales en élévation d'un bâtiment (en élévation signifie hors parties enterrées), on distingue : façade principale, façade arrière, façade latérale généralement appelée PIGNON surtout si elle épouse la forme du comble.

FERRONNERIE n. f.

Travail de fer et d'autres métaux à la forge à l'étampe ou au marteau à chaud ou à froid. Ouvrages ainsi façonnés : grilles, ferrures, balustres, rampes, etc.

FRONTON n. m.

Tympan encadré par une corniche et des rampants moulurés, qui couronne une façade, une portique, une lucarne. Voir Lucarne à fronton.

FRONT URBAIN n. m.

Ensemble bâti formé de bâtiments au même alignement, et de gabarit voisins formant une façade plus ou moins continue bordant une rue ou une place.

CAHIER REGLEMENTAIRE – ANNEXE 1 VOCABULAIRE

GABARIT n. m.

Servitude d'enveloppe d'un bâtiment, particulièrement sa hauteur, définie par rapport aux bâtiments voisins, à la voirie et aux espaces publics.

Terme voisin : enveloppe-limite

GALVANISE adj.

Protégé contre l'oxydation (rouille) par une couche de zinc. Protection par galvanisation des métaux ferreux se fait en usine soit par immersion à chaud des pièces, tôles ou des fils dans un bain de zinc fondu, soit par procédé électrolytique.

GANIVELLE n. f

Une ganivelle, aussi appelée "barrière girondine", est une barrière formée par l'assemblage de lattes de bois (habituellement du châtaignier calibré en 45 mm de large et 13 d'épaisseur) : les lattes sont verticales, séparées les unes des autres par un espace dont la largeur détermine la "perméabilité" de la barrière, et assemblées par des cours de fils de fer galvanisé.

Traditionnellement, il s'agit de châtaignier refendu manuellement, ce qui assure une meilleure durabilité que des lattes sciées.



GARDE-CORPS n. m.

Dispositif plein ou ajouré de protection contre les chutes à hauteur d'appui (1m env)

GNEISS n. m.

Le gneiss est une roche métamorphique contenant du quartz, du mica, des feldspaths plagioclases et parfois du feldspath alcalin, tous suffisamment gros pour être identifiés à l'œil nu. La foliation, toujours présente, est parfois marquée par l'alternance de petits lits clairs et de fins niveaux plus sombres.

CAHIER REGLEMENTAIRE – ANNEXE 1 VOCABULAIRE

GRAVIER STABILISE n. m.

Technique d'aménagement de sol extérieur réalisé en répartissant le gravier sur des plaques de polypropylène expansé en forme de nid d'abeilles, posées sur une surface préalablement aplanie et compactée.

Le terrain à traiter (allée d'accès, terrasse etc) est aplani avec des matériaux drainants fortement compactés. Des bordures en béton, (ou de tout autre type) sont obligatoirement implantées en périphérie de la surface à aménager. Les plaques de polypropylène extrudé en forme de nids d'abeille sont installées sur la zone à aménager.

Le géotextile débord de chaque plaque, permettant un recouvrement, ceci afin de garantir une parfaite continuité de l'occlusion, empêchant la pousse des mauvaises herbes. L'ensemble est chargé avec les graviers, puis étalé sur toute la surface. Un compactage léger des graviers permet alors de bien mettre en charge, et d'assurer une répartition uniforme des graviers.

LATTES DE BOIS (CLOTURE EN LATTES DE BOIS)

Barrière (clôture) faite de planches verticales ou horizontales en bois plus ou moins ajourées.

Synonyme : palissade



LISSE n. f

Pièce de bois ou barre métallique fixée sur des montants et servant, le plus souvent, de garde-corps. Voir ci-après Mur bahut.

Synonyme : main courante

CAHIER REGLEMENTAIRE – ANNEXE 1 VOCABULAIRE

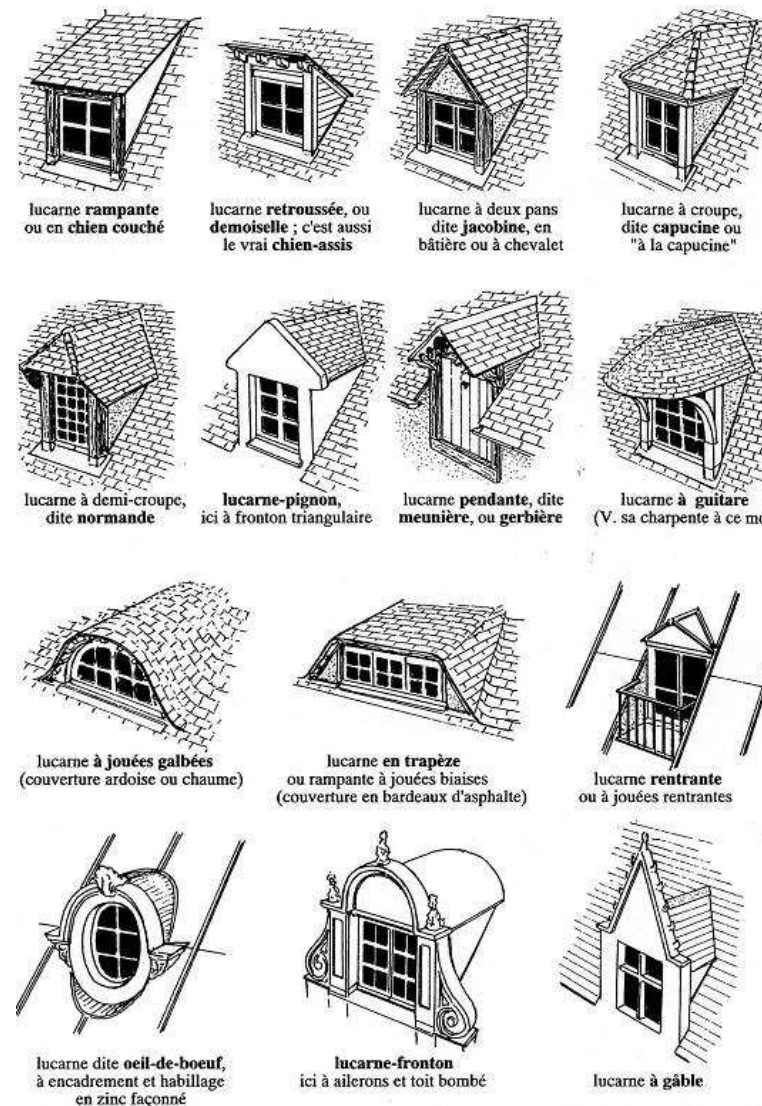
LOGGIA n. f

Une loggia est un renforcement en retrait de façade formant un espace souvent couvert, comportant une fermeture au moins sur l'une de ses faces et souvent une communication vers le bâtiment sur lequel elle est adossée, à son arrière ou au-dessus, vers les étages.

LUCARNE n. f

Une lucarne est une baie verticale placée en saillie sur la pente d'une toiture, pour donner du jour, de l'aération et/ou l'accès au comble. La lucarne est composée d'une façade verticale, de deux côtés (appelés « joues » ou « jouées ») et d'une couverture généralement à 2 ou 3 pentes (croupe) formant des noues avec le pan de toiture principal. La lucarne est un ouvrage de charpente qui dépend de la toiture, même si sa façade peut être en maçonnerie.

Les lucarnes peuvent prendre de l'ampleur, la grande-lucarne réunit plusieurs fenêtres et peut être le couronnement d'un corps de bâtiment. Une lucarne à plusieurs niveaux éclaire plusieurs étages de comble.



CAHIER REGLEMENTAIRE – ANNEXE 1 VOCABULAIRE

MOELLON n.m.

Un moellon est une pierre pour la construction, en général pierre de calcaire plus ou moins tendre, taillée partiellement ou totalement, avec des dimensions et une masse qui le rendent maniable par un homme seul.

MORTIER n.m.

Mélange composé d'un liant (hydraulique, aérien ou synthétique), de granulats fins (sables, granulats de diverses matières) et éventuellement de pigments colorants, d'adjuvants divers. Si on y ajoute des cailloux le mortier devient un *béton*.

Les mortiers sont utilisés pour lier (maçonner les éléments taillés ou moulés), pour enduire mais aussi pour coller, ragréer, jointoyer, isoler, obturer, sceller.

MUR BAHUT n.m.

Mur de clôture constitué d'un soubassement de maçonnerie surmonté d'un élément à claire voie : grille métallique, clôture en lattes de bois, ou lisses en bois ou métal.

MUR HAUT n.m

Mur de clôture en maçonnerie mesurant plus de 1m50.

PARCELLAIRE n.m.

Découpage, généralement du sol ou parfois d'un volume, en parcelles. Le foncier est le bien immobilier vu sous l'angle de sa réalité physique (bâti, vert, relief), de sa constructibilité matérielle et juridique, et de son mode d'occupation.

PAREMENT n. m.

Dans la construction, un parement est la face visible du mur.



CAHIER REGLEMENTAIRE – ANNEXE 1 VOCABULAIRE

PASTICHE n.m.

Œuvre littéraire ou artistique dans laquelle on imite le style, la manière d'un écrivain, d'un artiste soit dans l'intention de tromper, soit dans une intention satirique. Ouvrage d'imitation du style d'une époque ou d'un genre.

Un pastiche architectural est une imitation, une copie d'un édifice célèbre ou d'une autre époque.

PERCEMENT n. m.

Action de percer une chose pour y pratiquer une ouverture ; ou le résultat de cette action.

Le percement d'un mur, d'une fenêtre, d'un tunnel etc.

PIEDS-DROITS n. m.

En maçonnerie, montant verticaux e part et d'autre d'une baie, ou partie verticale du mur qui porte une voûte.

RÉNOVATION n.f.

Dans le cadre du règlement de l'AVAP le terme « rénovation » et « rénover » désigne une remise en bon état d'un bâti ancien, sans nécessairement respecter son matériau ou son intérêt patrimonial.

RESTAURATION n.f.

Dans le cadre du règlement de l'AVAP le terme « restauration » et « restaurer » désigne une remise en bon état d'un bâti ancien visant à conserver ou à retrouver son aspect d'origine, avec les matériaux et techniques traditionnels ou adaptés. A l'occasion des travaux, le bâti ancien remarquable ou de qualité doit impérativement être restauré et non simplement rénové.

RESTITUTION / RECONSTITUTION n.f.

Dans le cadre du règlement de l'AVAP le terme « restitution » et « restituer » désigne le rétablissement d'un élément bâti dans sa forme initiale présumée en utilisant des matériaux existants ou de substitution. La reconstitution respecte l'intérêt patrimonial du bien et se fonde sur des preuves.

CAHIER REGLEMENTAIRE – ANNEXE 1 VOCABULAIRE

REVETEMENT n.m.

Le mot désigne de façon générale toute couche superficielle de matériaux homogène ou d'éléments préformés rapportée sur un support quelconque (sol naturel, chaussée, paroi de maçonnerie, plafond, façade, panneau de bois etc...)

SAILLIE n. f.

Élément architectural sortant de l'enveloppe d'une façade, pouvant dépasser l'alignement s'il s'agit d'une façade antérieure.

TAILLE D'ARBRE

Arbre taillé en têtard

- Source : <http://trait-de-nature.over-blog.com/page-a-l-ombre-des-vieux-saules-5042705.html>

Un arbre têtard est un arbre qui a été taillé avec une technique ancestrale, visant à recéper les arbres à hauteur d'homme. L'arbre têtard est recéper périodiquement et produit du bois de chauffage. L'aspect si particulier de ce type d'arbre est le résultat d'un mode d'exploitation très ancien et très répandu du bois hors forêt. Il est dû à un étêtage régulier des arbres permettant des repousses de rejets. Il contraint l'arbre à prendre une forme caractéristique à grosse tête d'où son nom « têtard ».

Arbre taillé en ragosse

- Source : http://www.maisonbotanique.com/dyn/1acte_2_bardel.pdf

Les ragosses sont des formes d'arbres spécifiques à la Bretagne et en particulier au bassin rennais : ce sont des arbres élancés et graciles dont on émonde périodiquement toutes les branches. Les repousses régulières donnent à l'arbre une forme très reconnaissable dans le paysage.

TOUT-VENANT n. m.

Mélange brut de sable et de granulats, tel qu'il est extrait d'une carrière, avant calibrage ou criblage.

CAHIER REGLEMENTAIRE – ANNEXE 1 VOCABULAIRE

TRAVEE n. f.

Une travée, dans le domaine de l'architecture, est une ouverture, un espace construit ou un élément de construction délimité par deux supports verticaux constituant les points d'appuis principaux ou les pièces maîtresses d'une construction (piliers, colonnes, arcs, fermes, poutres etc.).

Dans le cadre du règlement de l'AVAP, le terme « travée de façade » désigne un alignement vertical de baies.

VANTAIL n.m. (pluriel VANTAUX), synonymes *BATTANT, OUVRANT*

Panneau plein ou ajouré d'une porte, d'une croisée, d'un volet d'une grille, d'un portail. En général mobile (pivotant ou coulissant), un vantail peut aussi être fixe.